BEAUX-ARTS

ROSUREUX

# DOUBS

## LE DESSOUBRE

**SITES**

INSCRIPTION

COMMUNE: ROSUREUX
CANTON: RUSSEY
ARROND$^{T}$: MONTBELIARD

CARTE MICHELIN N° 66 PLI: 17

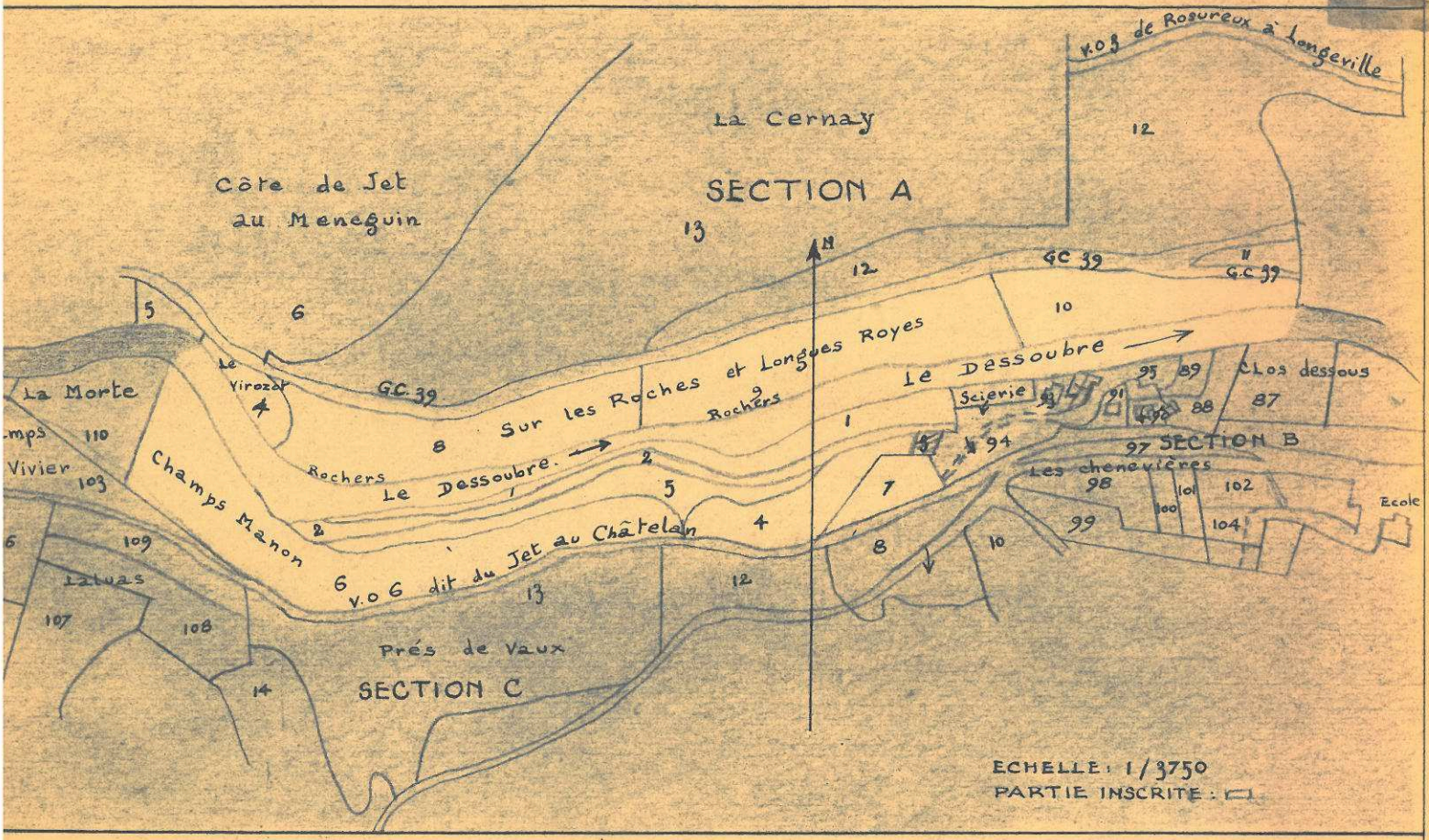


## ARRETE DU 12 JANVIER 1943

L'ensemble formé à ROSUREUX (Doubs) par le torrent du Dessourbe, ses gorges et ses rives est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

La mesure vise :

1° - le plan d'eau du Dessoubre, limité à l'Ouest par une ligne droite fictive joignant l'angle Sud-Est de la parcelle 5 A à l'angle Nord-Est de la parcelle 110 C et à l'Est par une ligne droite fictive prolongeant la limite orientale de la parcelle 10 A;

2° - dans la section A - les terrains cadastrés sous les n° 7 - 8 - 9 - 10 -

3° - dans la section B - les façades, élévations et toitures de la scierie édifiée sur la parcelle n°94 -

4° - dans la section C - les terrains cadastrés sous les n° 1 - 2 - 4 à 7 - ainsi que les façades, élévations et toitures du bâtiment cadastré sous le n°3.

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau des
Monuments Historiques
et des Sites :

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des
Beaux-Arts :

signé: L.HAUTECOEUR